

édito

**Le Rendez-vous 2008, l'heure des comptes a sonné ?**

Le Rendez-vous sur les retraites devait être un moment clef de cette année qui s'achève. L'envolée des cours du pétrole et des matières premières puis la crise financière l'ont occulté. Il n'en demeure pas moins que le Parlement a adopté de nombreuses mesures qui modifient en profondeur notre système de retraite. Ainsi, les règles du cumul emploi/retraites sont facilitées. La règle des 6 mois qui interdisait à un ancien salarié de reprendre une activité chez son ancien employeur a été supprimée tout comme le plafonnement des rémunérations. Les entreprises devront mettre en œuvre des accords en faveur de l'emploi des seniors, si possible négociés avec les partenaires sociaux, faute de quoi elles seront assujetties à une taxe de 1 % portant sur l'ensemble des rémunérations. Les modalités pour partir avant 60 ans du fait d'une carrière longue ont été durcies. Le Gouvernement a également décidé de modifier à compter du 1er janvier 2010 l'âge de mise à la retraite d'office en la fixant à 70 ans contre 65 ans aujourd'hui. Ce report ne change en rien l'âge légal à partir duquel le salarié peut partir à la retraite qui est maintenu à 60 ans, ni à l'âge de l'obtention d'une retraite à taux plein qui est de 65 ans. Enfin, conformément à ce qui était prévu par la loi Fillon de 2003, la durée de cotisation passera de 160 à 164 trimestres de 2009 à 2012. Le grand absent de ce rendez-vous est l'épargne retraite. Le toilettage des textes qui était prévu cette année a été reporté ce qui est regrettable compte tenu de leur complexité et de l'existence d'incohérences en particulier dans le domaine de la gestion des associations de contrôle et de défense des épargnants.

Philippe Crevel

Décembre 2008

Actualité

PERP, le calme plat avant les fêtes ?

Au 30 septembre 2008, 63 000 nouveaux PERP ont été souscrits, soit une baisse de 29 % par rapport aux résultats obtenus en 2007. Le nombre de plans en cours de constitution est ainsi passé depuis le 1er janvier de 2,003 à 2,028 millions. Les cotisations ont atteint 620 millions soit une hausse de 2 % sur un an. L'encours est passé de 1,5 à 3,8 milliards d'euros depuis le mois de janvier 2008. Le PERP concerne près de 10 % de la population salariée mais n'arrive plus à accroître ses parts de marché. En période de crise financière, les épargnants éprouvent des difficultés à investir une partie de leurs revenus sur un produit tunnel. Les rumeurs sur la solidité de certains établissements ont pu dissuader les épargnants de bloquer une partie de leur épargne sur une longue période. Le Livret A a été préféré sans nul doute au PERP. Par ailleurs, avec l'annonce forte et récurrente de l'arrivée de la récession, les ménages privilégient l'épargne de précaution pour faire face le cas échéant à un problème d'emploi. En outre, la focalisation sur le pouvoir d'achat a également joué en défaveur du PERP. Le PERP demeure néanmoins un excellent produit pour préparer sa retraite et diminuer sa facture fiscale. Il permet, en effet, de déduire plus de 26 000 euros de ses revenus pour un célibataire et le double pour un couple... et il n'est pas concerné par le plafonnement des niches fiscales.

Il n'y a pas que la banque qui fond, il y a aussi les réserves des caisses complémentaires de retraite

Les régimes complémentaires de retraites disposent de réserves conséquentes, plus de 57 milliards d'euros. Elles ont été constituées grâce aux excédents accumulés par l'AGIRC et l'ARRCO. Elles représentent plus d'une année d'allocation. Du fait de la chute de la bourse, elles ont chuté de 3 milliards d'euros obligeant les deux régimes à intégrer dans leurs comptes des moins values latentes. De ce fait, le résultat financier de l'ARRCO sera, pour 2008, négatif de 1,1 milliard d'euros et celui de l'AGIRC de 0,1 milliard d'euros. Actuellement, les régimes complémentaires sont équilibrés hors résultats financiers mais du fait du vieillissement de la population et du papy-boom, l'AGIRC, d'ici deux à trois ans, et l'ARRCO, plus tardivement, devront puiser sur leurs réserves. Espérons que la bourse remonte d'ici là...

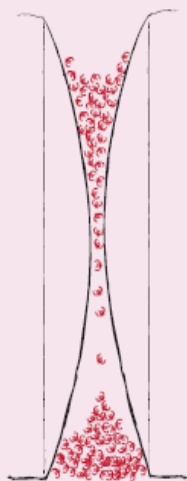
La retraite additionnelle des fonctionnaires, un premier bilan

Créé par la loi Fillon de 2003, le régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) permet aux fonctionnaires de compléter leur pension de base. Le complément est assis sur les primes qui jusqu'en 2003 ne rentraient pas dans le champ de calcul de la pension versée par les pouvoirs publics. Le RAFP intervient comme un fonds de pension. Il est géré par l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique qui est un établissement public administratif. Le RAFP est un régime obligatoire dont bénéficie les fonctionnaires civils et militaires de l'État, des collectivités territoriales ainsi que les hospitaliers et les magistrats. Il repose sur un système de gestion par répartition entièrement provisionné conciliant les techniques de la répartition et de la capitalisation. Au 31 décembre 2007, plus de 4,6 millions de fonctionnaires bénéficient de ce régime.

Carrière longue, un succès qui ne se dément pas

Près de 500 000 personnes ont bénéficié du dispositif de carrière longue instituée en 2004. Le coût pour les finances publiques est de 2,4 milliards d'euros pour 2008. Le succès est d'autant plus important que les salariés craignent que les pouvoirs publics le remettent en cause...

N°29



En bref...

Où sont les plus de 80 ans ?

Dans l'Union européenne, ce sont en Suède, en Italie et en France où la proportion des plus de 80 ans est la plus forte avec respectivement un taux de 5,4 %, 5,1 % et 4,6 % au sein de la population totale.

Pour une fois que les Allemands déclinent et que les Français progressent...

En 2006, la population allemande s'est contractée de 150 000 quand celle de la France a progressé de 300 000.

Recul de l'âge de la maternité

L'âge moyen de la maternité recule en Europe. En dix ans, elle a reculé de près d'un an en France pour atteindre 30 ans. Ce sont les Espagnoles qui ont la moyenne la plus élevée avec un âge moyen de 30,9 ans.

Les dépenses de pension en Europe

Ce sont l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne et la France qui consacrent la part la plus importante de leur richesse au financement des pensions.

Minimum vieillesse et pensions de réversion en hausse

Nicolas Sarkozy a annoncé pour 2009 la revalorisation du minimum vieillesse de 6,9 %, minimum qui depuis 2007 est devenu l'Allocation de solidarité aux personnes âgées. Le taux des pensions de réversion sera porté en 2010 à 60 % contre 54 % actuellement. Au 1er janvier 2009, le taux passera à 56 %.

La Newsletter du Cercle des Épargnants

Les nouveaux plafonds 2009 pour l'épargne retraite !

Depuis la loi Fillon, une enveloppe fiscale spécifique à l'épargne retraite a été créée. Le PERP, le PERCO, la Préfon, le PERE, l'article 83 rentrent dans cette enveloppe. Son montant dépend du plafond de la sécurité sociale dont la revalorisation de 3,1 % pour 2009 a été annoncée par le Gouvernement. Le plafond mensuel de la sécurité sociale passe ainsi à 2 859 euros et le plafond annuel à 34 308 euros à compter du 1er janvier 2009. De ce fait, au titre de leur produits d'épargne retraite, les contribuables pourront déduire de leurs revenus professionnels 2009 jusqu'à 27 446 euros ou dans la limite de 3 430 euros s'ils n'ont pas ou peu de revenus professionnels (application de la règle des 10 % des revenus professionnels pris en compte dans la limite de 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ou dans la limite de 10 % du plafond annuel si ce montant est plus intéressant.

Vieux mais heureux !

L'INSEE a souligné que le bonheur, en France, était réservé aux 65/70 ans. C'est peut-être à cause de la fiscalité. En effet, le dernier rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires démontre que le système fiscal favorise les retraités par rapport aux actifs. La CSG appliquée aux pensions est inférieure à celle appliquée aux salaires. De même, les retraités bénéficient de revenus tirés du patrimoine supérieurs à ceux des actifs, or ces revenus sont plus faiblement taxés que les revenus d'activité. Par ailleurs, le taux de consommation des personnes âgées est plus faible. Ils paient donc moins de TVA.

Années de vie en bonne santé, le fameux régime crétois...

La France se glorifie de son espérance de vie mais est beaucoup plus discrète sur les années de vie en bonne santé. Cet indicateur mesure le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre en bonne santé. Pour le calculer, on prend en compte la prévalence des incapacités physiques et intellectuelles. Ainsi, quand la moyenne est de 66 ans au sein de l'Union des 15 elle n'est que de 63,9 ans en France. Ce sont les pays du Sud qui obtiennent les meilleurs résultats. En Italie, ce nombre d'années atteint 74,4, en Espagne 70,2 et à Chypre 69,6.

Le retour du débat de la transformation du régime général en régime par points

Le Sénat a adopté un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 prévoyant le dépôt d'un rapport visant à étudier la possibilité de transformer les régimes de base en régimes par points en retenant le modèle des régimes complémentaires. Les régimes de base de l'Assurance vieillesse calculent les pensions en fonction des durées de cotisations et des vingt cinq meilleures années de salaires. Par définition, les régimes par points offrent plus de souplesse dans la gestion. En effet, il est possible de modifier tout à la fois la valeur d'achat du point au moment de la constitution des droits et la valeur de rachat au moment de la liquidation. L'équilibre financier peut être obtenu en jouant sur ces deux variables. Il apparaît aujourd'hui plus facile de jouer sur les points que sur les cotisations sociales. Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que le taux de remplacement des pensions par rapport au dernier salaire baissera dans les prochaines années quel que soit le système utilisé...

12 millions de retraités pour 17,3 millions de cotisants

Au 1er juillet 2008, la France comptait 12 millions de retraités pour 17,3 millions de cotisants soit un ratio de 1,45 actif pour un retraité. En 1960, il y avait 4 actifs pour un retraité.